



SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF
TERRITOIRE ALSACE CENTRALE

ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF (ANC)

Le portail interministériel de l'Assainissement Non Collectif précise que :

http://www.assainissement-non-collectif.developpement-durable.gouv.fr/

« Les eaux usées de nos habitations nécessitent d'être évacuées puis restituées dans le milieu naturel tout en préservant la santé publique et l'environnement. Il convient donc de traiter les polluants véhiculés par nos eaux usées afin de limiter leur impact sur nos milieux aquatiques. L'assainissement non collectif (ANC) constitue la solution technique et économique la mieux adaptée en milieu rural. Ce type d'assainissement concerne les maisons d'habitations individuelles non raccordées à un réseau public de collecte des eaux usées, soit 10 % de la population française. »

L'obligation de contrôle des systèmes d'ANC a été confiée aux communes par la Loi sur l'Eau de 1992. Les missions de contrôle sont assurées par le Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC), dont le rôle a été renforcé par la Loi sur l'Eau et les Milieux Aquatiques de 2006.

DES COMPETENCES MUTUALISEES AU SERVICE DES COMMUNES

En 2000, le SDEA a créé le Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) pour répondre à ces obligations en matière de contrôle et aux attentes des communes, essentiellement rurales.

Trois types de contrôles :

- Contrôle de conception et de bonne exécution des installations d'ANC neuves ou réhabilitées.
- Contrôle des installations d'ANC existantes.
- Diagnostic des installations d'ANC lors des ventes d'immeubles non raccordés au réseau public d'assainissement.

Ce service assure par ailleurs un rôle d'information et de conseil sur les plans technique et réglementaire vers les usagers ou entreprises intervenant dans le domaine.

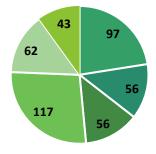
Ces missions opérationnelles et administratives sont assurées par les 3 agents du service d'ANC du SDEA.

BITCHE CENTRES **ET ANTENNES** TERRITOIRE NORD Centre Haguenau, antennes Roeschwoog, Durrenbach et Pfaffenhoffen SAVERNE TERRITOIRE OUEST Centre Saverne, antenne Sarre-Union TERRITOIRE CENTRE-NORD Centre Schiltigheim antenne Hochfelden SCHILTIGHEIM TERRITOIRE EUROMETROPOLE Centre Schiltigheim TERRITOIRE CENTRE SUD Centre Schiltigheim antenne Molsheim TERRITOIRE ALSACE CENTRALE Centre Benfeld, antennes Villé et Sélestat TERRITOIRE EST MOSELLAN TERRITOIRE EST MOSELLAN-SARRE

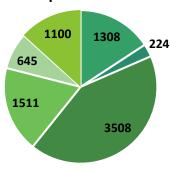
Inventaire - Chiffres clés

- 431 communes adhérentes
- 8300 installations d'ANC au 1er janvier 2019
- 16 500 à 17 000 habitants concernés par l'ANC
- 25 %: taux de conformité du parc d'installations

Nombre de communes par territoire



Nombre d'installations par territoire



LES MISSIONS DU SPANC (1/2)

DES COMPÉTENCES REGLEMENTAIRES OBLIGATOIRES

- > Le contrôle des nouvelles installations d'ANC ou réhabilitées comprend :
 - un contrôle à la conception, qui permet de vérifier l'adéquation entre la filière et les caractéristiques du sol, les contraintes de l'habitation et de la parcelle,
 - un contrôle de bonne exécution, qui vise à vérifier la qualité des matériaux, la mise en œuvre des dispositifs, les dimensionnements ainsi que l'implantation du système.
- > Le contrôle des installations d'ANC existantes consiste à évaluer :
 - l'entretien, l'accessibilité, le fonctionnement et l'impact sanitaire ou environnemental de l'installation,
 - la conformité des installations par rapport à la réglementation.

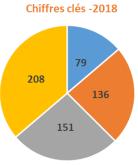
Dans ce cadre-là, le SDEA assure également le contrôle en cas de vente du bien immobilier.



Suppression de l'ancien dispositif avant réhabilitation



Filtre planté vertical 5 EH



- Contrôles d'installations nouvelles (contrôle conception et bonne exécution)
- Contrôles des installations existantes
- Contrôles-diagnostics liés à la vente d'un bien immobilier
- Installations réhabilitées (sous pilotage SDEA)

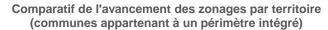


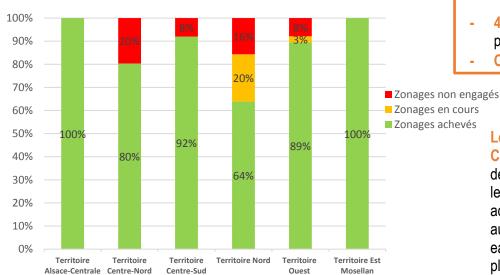
Filtre à sable vertical non drainé (30 m²)

DES COMPÉTENCES FACULTATIVES

- La réhabilitation des installations présentant une obligation de travaux de mise en conformité (opération mise en place localement uniquement). 208 installations ont fait l'objet d'une réhabilitation en 2018 sous pilotage du SDEA.
- L'entretien des équipements d'ANC (vidanges). Les matières de vidange sont pompées puis transportées en station d'épuration où elles font l'objet d'un traitement. Entre 30 et 40 installations font ainsi l'objet d'une intervention de vidange chaque année.

LES MISSIONS DU SPANC (2/2)





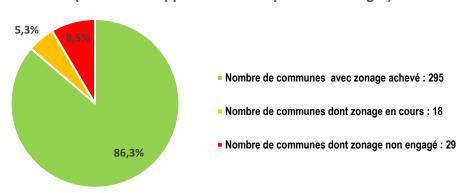
4/5 des collectivités sont couvertes par un zonage d'assainissement

Zonages - Chiffres clés

Objectif: 100 % du territoire

Le zonage de l'Assainissement Collectif et Non Collectif a pour but de définir à l'intérieur de chaque zone les solutions techniques les mieux adaptées à la collecte, au traitement et au rejet dans le milieu naturel des eaux usées d'origine domestique et pluviale.

Couverture des zonages d'assainissement sur le territoire SDEA (communes appartenant à un périmètre intégré)

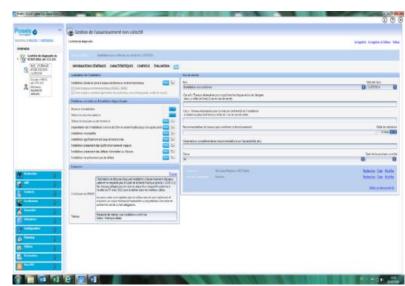


Les zonages doivent :

- Garantir à la population la résolution des problèmes liés à l'évacuation et au traitement des eaux usées en général,
- Préserver les ressources souterraines en eau potable contre les pollutions,
- Protéger la qualité des eaux de surface.
- Respecter la législation en viaueur et les documents d'urbanisme.

MOYENS TECHNIQUES

- > SAGA-POSEIS permet d'accompagner les techniciens dans leurs tâches de gestion du SPANC, à savoir :
- le suivi et la gestion des contrôles des installations d'ANC (base de données des installations).
- l'édition des rapports et des courriers-type,
- la facturation des contributions de contrôle.



SAGA-POSEIS: l'outil informatique de gestion de l'ANC

INDICATEURS TECHNIQUES ET FINANCIERS

INDICATEURS DE MISE EN ŒUVRE ET TRAVAUX DE CONFORMITÉ

L'indice de mise en œuvre de l'ANC est un indicateur descriptif du service permettant d'apprécier l'étendue des prestations assurées par le SPANC.

Le taux de conformité a vocation à évaluer la protection du milieu naturel découlant de la maîtrise des pollutions domestiques. Il mesure le niveau de conformité de l'ensemble des installations d'ANC sur le périmètre du service (ratio entre le nombre d'installations contrôlées jugées conformes ou mises en conformité et le nombre total d'installations contrôlées depuis la création du service).

Ces indicateurs sont détaillés par périmètre en annexe.

Indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif (D302.0) (note de 0 à 140)

Eléments obligatoires pour l'évaluation de la mise en œuvre du service public d'assainissement non collectif	oui	non
Délimitation des zones d'assainissement non collectif par délibération	+20	0
Application d'un règlement du service public d'assainissement non collectif approuvé par délibération	+20	0
Mise en œuvre de la vérification de la conception et de l'exécution des installations réalisées ou réhabilitées	+30	0
Mise en œuvre du diagnostic de bon fonctionnement et d'entretien des installations existantes	+30	0
Eléments facultatifs du service public d'assainissement non collectif	oui	non
Existence d'un service capable d'assurer à la demande du propriétaire l'entretien des installations	+10	0
Existence d'un service capable d'assurer à la demande du propriétaire les travaux de réalisation et de réhabilitation des installations	+20	0
Existence d'un service capable d'assurer le traitement des matières de vidange	+10	0
Total (maxi 140)	14	40

CONTRIBUTIONS

Le SPANC est un Service Public à caractère Industriel et Commercial (SPIC). A ce titre, il fonctionne avec un budget annexe qui lui est propre, équilibré au moyen d'une redevance pour service rendu perçue auprès de ses usagers. Les contributions sont fixées par l'Assemblée Générale du SDEA.

Tarifs de l'assainissement non collectif (HT)	2015	2016	2017	2018
Contrôle Installations nouvelles (conception et bonne exécution)	309,10 €	312,20 €	315,30 €	318,50 €
Contrôle Installations existantes	85,90 €	85,90 €	87,20 €	88,60 €
Contrôle Installations existantes (hors campagne - en cas de vente)	175,70 €	177,50 €	179,30 €	181,10 €
Taux de TVA		10 9	/ ₆	

ZOOM SUR LES ACTIONS

ORIENTATIONS DU XIÈME PROGRAMME DE L'AERM (2019-2024) : ARRET DU SOUTIEN A L'ANC

La fin de l'année 2018 a été marquée par l'adoption du Xlème programme de l'AERM et la confirmation d'orientations déjà fortement pressenties avec l'arrêt du soutien à l'ANC par l'AERM. En effet, dans son nouveau programme, l'AERM a souhaité structurer ses actions autour de 5 priorités : état des eaux, biodiversité aquatique et terrestre, adaptation et atténuation du changement climatique, approvisionnement en eau potable, rénovation des systèmes d'assainissement. Les aides seront de ce fait plus sélectives, avec le ciblage sur les zones prioritaires, une exigence accrue de cohérence des projets et intégration d'aspects incontournables (changement climatique ou gestion patrimoniale des réseaux).

La conséquence de ces décisions s'est traduit par un arrêt de certaines aides et notamment celles apportées aux opérations de mises en conformité strictement règlementaires et plus globalement, l'aide à l'Assainissement Non Collectif. Cela n'autorisera aucune nouvelle opération aidée, reconduite ou poursuite de celles en cours et engagées (sauf situation particulière).

Ainsi, l'année 2018 aura vu se continuer et s'achever les différentes opérations de réhabilitations groupées menées sur le territoire SDEA Alsace-Moselle. C'est 786 installations d'ANC réhabilitées et aidées qui ont été réalisées en près de 4 ans sur la CL de la Haute-Bruche, le SM Bruche-Hasel, le SIVOM de DETTWILLER et Environs, la CL de Sauer-Pechelbronn et la CL de Niederbronn-les-Bains.

OPERATIONS DE RÉHABILITATION DES INSTALLATIONS D'ANC DE LA COMMISSION LOCALE DE LA HAUTE BRUCHE ET DE LA COMMUNE DU HOHWALD (2014-2018) ET DU SYNDICAT MIXTE BRUCHE-HASEL (2016-2018)

<u>Chiffres clés – Bilan d</u>es 2 opérations

- Période : mi-2014 à mi-2017, prolongée jusqu'en 2018
- Phase Etude : MOu SDEA Publique (Alsace-Moselle) Phase Travaux : MOu Privée (propriétaire)
- Nombre d'installations réalisées à l'issue de l'opération : 649 installations (CL Haute Bruche)

79 installations (SM Bruche-Hasel)

- Coût moyen de la réhabilitation d'une installation : 11 000 € TTC
- Aide moyenne par installation : 76 % du montant Travaux (selon conditions d'aides et montants plafond)





Engagées en 2014 sur la Commission Locale de la Haute Bruche puis en 2016 sur le Syndicat Mixte de la Bruche-Hasel, ces deux opérations se sont poursuivies et achevées en 2018, avec respectivement 117 et 44 installations réalisées durant l'année.

A l'issue de ces 2 opérations, ce sont 649 et 79 installations d'ANC qui ont ainsi été réhabilitées. L'objectif initial a été largement atteint et dépassé avec une large satisfaction des usagers avant bénéficié de cette opération. Le montant moyen de travaux par installations était d'environ 11 000 € TTC, les propriétaires ayant bénéficié d'une aide moyenne de 76 % du montant (selon conditions d'aides ayant évoluées en cours d'opération et montantsplafonds).

La limitation du nombre de dossiers éligibles annoncée en 2017 par l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse a malheureusement eu pour conséquence d'écarter près de 150 volontaires qui auraient souhaité bénéficier de ces mesures.

	CL Haute Bruche	SM Bruche-Hasel
Montant total des études réalisées	379 755 € HT	45 675 € HT
Montant total des subventions "Etudes" (AERM 70 %)	265 830 € HT	33 000 € HT
Nombre d'installations ANC réalisées	649	79
Montant total des travaux réalisés	6 910 000 € HT	769 600 € HT
Montant total des subventions "Travaux" (AERM et CD67)	5 275 000 € HT	545 000 € HT
Montant total des subventions Etudes et Travaux	5 541 000 € HT	578 000 € HT

OPERATIONS DE RÉHABILITATION DES INSTALLATIONS D'ANC DES COMMISSIONS LOCALES DE SAUER-PECHELBRONN, DE NIEDERBRONN-LES-BAINS ET DU SIVOM DE DETWILLER (2016-2018)



Dans la continuité des opérations menées sur le sud du département, ont été engagées en 2017 les opérations sur le SIVOM de DETTWILLER, la CL de Sauer-Pechelbronn et de la CL de Niederbronn-les-Bains

Ce sont 56 installations d'ANC qui ont été réalisées à l'issue de ces 3 opérations permettant ainsi au propriétaire de bénéficier d'une aide moyenne de 65 % du montant des travaux (selon conditions d'aides et montants plafond) avec une ample satisfaction des usagers.

<u>Chiffres clés – Bilan des 3 opérations</u>

- Période : mi-2017 à fin 2018

- Phase Etude : MOu Publique (SDEA Alsace-Moselle)

- Phase Travaux : MOu Privée (Propriétaire)

- Nombre d'installations réalisées à l'issue des opérations : 56

- Coût moyen de la réhabilitation d'une installation : 10 900 € TTC

- Aide moyenne par installation : 65 % du montant Travaux (selon conditions d'aides et montants plafond)



	Ensemble des 3 opérations
Nombre d'études individuelles ANC (conception)	68
Montant total des études réalisées	32 700 € HT
Montant total des subventions "Etudes" (AERM 70 %)	23 000 € HT
Nombre d'installations ANC réalisées	56
Montant total des travaux réalisés	597 500 € HT
Montant total des subventions "Travaux" (AERM et CD67)	384 800 € HT
Montant total des subventions Etudes et Travaux	407 700 € HT

OPERATION DE RÉHABILITATION DES INSTALLATIONS D'ANC DE LA COMMISSION LOCALE DU PAYS DE BITCHE (2018-2019) – COMMUNE DE HANVILLER, BOUSSEVILLER ET ROLBING

En début 2018 se sont tenues dans les différentes communes concernées, des réunions publiques, parfois animées, pour rappeler et expliquer les choix sur les orientations d'assainissement de ces communes et surtout présenter l'opportunité quant à l'aide aux travaux de réhabilitation de l'ANC encore envisageable avec l'AERM.

La décision d'un changement de mode opératoire (MOu privée pour la phase « travaux ») et l'attente d'un positionnement des financeurs auront décalé le démarrage effectif des premiers travaux initialement souhaités en 2018.

Malgré cela, aujourd'hui près de **64 conventions « travaux »** ont été signées par les propriétaires volontaires sur ces 3 communes et les premiers travaux vont ainsi pouvoir être engagés dès le 1^{er} trimestre 2019.

Cette opération relevant encore du 10ème programme de l'AERM est l'ultime possibilité pour les propriétaires de profiter d'aides pour des travaux de cette nature. Au total, 50 à 60 installations d'ANC devraient être réalisées au cours de l'année 2019.

ANNEXE 1 : ACTIVITÉ DU TERRITOIRE ALSACE CENTRALE

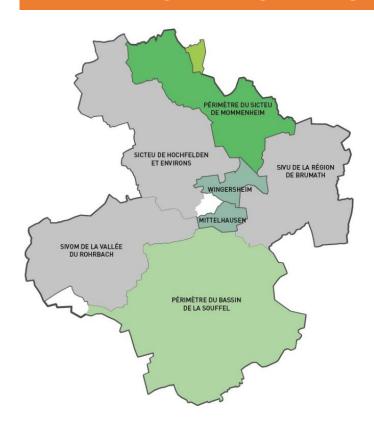


Chiffres clés de l'ANC sur le territoire Alsace Centrale

- 97 communes adhérentes
- 1308 installations d'ANC
- 100 % des communes (périmètres intégrés) couvertes par un zonage d'assainissement
- 21 % = taux de conformité moyen du parc d'installations

Ind	icateurs ANC - Territoire Alsace-Centrale - A	ctivité	2018	Commission Locale de Benfeld et Environs	Commission Locale de Marckolsheim et Environs	Commission Locale de Sélestat et Environs	Commission Locale du Bernstein et de l'Ungersberg	Commission Locale de la vallée de Villé	Commission Locale du Pays d'Erstein	Commission Locale du Piémont de Barr	Commission Locale du Rhin	Commission Locale de Liepvre	Moyenne du Territoire Alsace-Centrale
tion	Eléments d'appréciation de l'indicateur D302	oui	non	Com	Com	Com Séle	Com Bern	Com	Com	Com Pién	Com	Commis Liepvre	Moy Alsa
Eléments obligatoires pour l'évaluation de la mise en œuvre du SPANC	Zonage d'assainissement approuvé par délibération et soumis à enquête publique	+20	0	20	20	20	20	20	20	20	20	20	20
atoires pour en œuvre du	Application d'un règlement du service public d'assainissement non collectif approuvé par délibération	+20	0	20	20	20	20	20	20	20	20	20	20
s obligate n mise en	Mise en œuvre de la vérification de la conception et de l'exécution des installations réalisées ou réhabilitées	+30	0	30	30	30	30	30	30	30	30	30	30
Eléments de la	Mise en œuvre du diagnostic de bon fonctionnement et d'entretien des installations existantes	+30	0	30	30	30	30	30	30	30	30	30	30
ifs du	Existence d'un service capable d'assurer à la demande du propriétaire l'entretien des installations	+10	0	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10
Eléments facultatifs du SPANC	Existence d'un service capable d'assurer à la demande du propriétaire les travaux de réalisation et de réhabilitation des installations	+20	0	20	20	20	20	20	20	20	20	20	20
Elément (Existence d'un service capable d'assurer le traitement des matières de vidange	+10	0	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10
	Total (maxi 140) = Indice de mise œuvre D302	14	40	140	140	140	140	140	140	140	140	140	140 Total
S	Estimation du nombre d'installations d'ANC	Install	ations	83	161	196	70	361	57	266	84	30	1308
cateu	Evaluation du nombre d'habitants (D301.0)	Habi	tants	190	380	450	160	760	130	540	185	70	2865
indi	Taux de conformité des dispositifs ANC (P301.3)	Pource	entage	27%	23,0%	18,0%	7,8%	32,7%	21,0%	7,8%	21,0%	ND	21%
Autres indicateurs	Résultats issus des campagnes de contrôles ou études de zonage	Campagne Ctrl SDEA Année	Etude zonage	Ctrl SDEA 2015	Ctrl SDEA 2017-18	Ctrl SDEA 2013	Ctrl SDEA 2010	Ctrl SDEA 2009	Ctrl SDEA 2017	Ctrl SDEA 2010	Ctrl SDEA 2016-17	Etude zonage	

ANNEXE 2 : ACTIVITÉ DU TERRITOIRE CENTRE-NORD

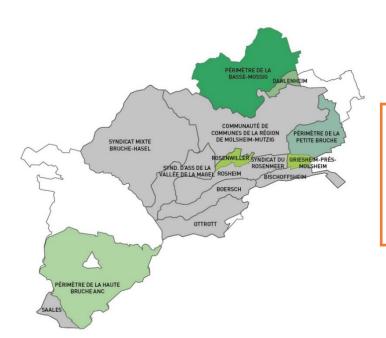


Chiffres clés de l'ANC sur le territoire Centre-Nord

- 56 communes adhérentes
- 224 installations d'ANC
- 73 % de communes (périmètres intégrés) couvertes par un zonage d'assainissement
- 30 % = taux de conformité moyen du parc d'installations

ln	dicateurs ANC - Territoire Centre-Nord - Act	tivité 20	018	Commission Locale du Bassin de la Souffel	Commission Locale de Mommenheim et Environs	Commission Locale de la Région de Brumath	Commission Locale de Grassendorf	Commission Locale de Wingersheim-les-4-bans	Commission Locale de la vallée du Rohrbach	Moyenne du Territoire Centre-Nord
tion	Eléments d'appréciation de l'indicateur D302	oui	non	Com Bass	Com	Com Régi	Com Gras	Com	Com vallé	Moye
Eléments obligatoires pour l'évaluation de la mise en œuvre du SPANC	Zonage d'assainissement approuvé par délibération et soumis à enquête publique	+20	0	20	0	0	0	0	20	7
oires pou	Application d'un règlement du service public d'assainissement non collectif approuvé par délibération	+20	0	20	20	20	20	20	20	20
s obligat	Mise en œuvre de la vérification de la conception et de l'exécution des installations réalisées ou réhabilitées	+30	0	30	30	30	30	30	30	30
Eléments de la I	Mise en œuvre du diagnostic de bon fonctionnement et d'entretien des installations existantes	+30	0	30	30	30	30	30	30	30
ifs du	Existence d'un service capable d'assurer à la demande du propriétaire l'entretien des installations	+10	0	10	10	10	10	10	10	10
Eléments facultatifs du SPANC	Existence d'un service capable d'assurer à la demande du propriétaire les travaux de réalisation et de réhabilitation des installations	+20	0	20	20	20	20	20	20	20
Elément	Existence d'un service capable d'assurer le traitement des matières de vidange	+10	0	10	10	10	10	10	10	10
	Total (maxi 140) = Indice de mise œuvre D302	14	10	140	120	120	120	120	140	127 Total
'n	Estimation du nombre d'installations d'ANC	Install	ations	91	24	59	1	9	40	224
atenı	Evaluation du nombre d'habitants (D301.0)	Habi	tants	210	55	135	4	20	69	493
indic	Taux de conformité des dispositifs ANC (P301.3)	Pource	entage	33%	26,0%	28,0%	ND	ND	ND	30%
Autres indicateurs	Résultats issus des campagnes de contrôles ou études de zonage	Campagne Ctrl SDEA Année	Etude zonage	Ctrl SDEA 2018	Ctrl SDEA 2018	Ctrl SDEA 2018	ND	ND	ND	

ANNEXE 3: ACTIVITÉ DU TERRITOIRE CENTRE-SUD

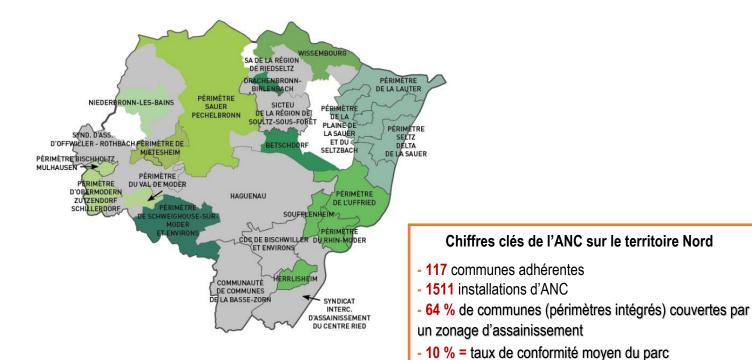


Chiffres clés de l'ANC sur le territoire Centre-Sud

- 56 communes adhérentes
- 3508 installations d'ANC
- 92 % de communes (périmètres intégrés) couvertes par un zonage d'assainissement
- 39 % = taux de conformité moyen du parc d'installations

lı	ndicateurs ANC - Territoire Centre-Sud - Act	ivité 20	018	Commission Locale de la Basse Mossig	Commission Locale de la Haute Bruche	Commission Locale de Griesheim-près-Molsheim	Commission Locale de Dahlenheim	Com Com de la Région de Molsheim-Mutzig	SA de la vallée de la Magel	Syndicat du Rosenmer	Syndicat Mixte Bruche-Hasel	Commune de Saales	Commune d'Ottrott	Ville de Boersch	Moyenne du Territoire Centre-Sud
tion	Eléments d'appréciation de l'indicateur D302	oui	non	Comm	Comm Haute	Com Grie	Com	Com	SA d	Sync	Sync	Com	Com	Ville	Moye
Eléments obligatoires pour l'évaluation de la mise en œuvre du SPANC	Zonage d'assainissement approuvé par délibération et soumis à enquête publique	+20	0	20	20	0	0	20	0	0	20	0	0	0	7
atoires pour en œuvre du	Application d'un règlement du service public d'assainissement non collectif approuvé par délibération	+20	0	20	20	20	20	20	20	20	20	20	20	20	18
s obligato mise en	Mise en œuvre de la vérification de la conception et de l'exécution des installations réalisées ou réhabilitées	+30	0	30	30	30	30	30	30	30	30	30	30	30	28
Eléments de la	Mise en œuvre du diagnostic de bon fonctionnement et d'entretien des installations existantes	+30	0	30	30	30	30	30	30	30	30	30	30	30	28
fs du	Existence d'un service capable d'assurer à la demande du propriétaire l'entretien des installations	+10	0	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10	9
Eléments facultatifs du SPANC	Existence d'un service capable d'assurer à la demande du propriétaire les travaux de réalisation et de réhabilitation des installations	+20	0	20	20	20	20	20	20	20	20	20	20	20	18
Elément	Existence d'un service capable d'assurer le traitement des matières de vidange	+10	0	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10	9
	Total (maxi 140) = Indice de mise œuvre D302	1	40	140	140	120	120	140	120	120	140	120	120	120	117
S	Estimation du nombre d'installations d'ANC	Instal	lations	76	2328	2	ND	402	171	50	420	40	5	14	Total 3508
ateur	Evaluation du nombre d'habitants (D301.0)		itants	175	3835	5	ND	995	300	115	965	90	12	30	6521
ndica	Taux de conformité des dispositifs ANC (P301.3)		entage	ND	3835 45,0%	50.0%	ND	10.0%	23,3%	ND	43.0%	90 ND	ND	14,3%	39%
Autres indicateurs	Résultats issus des campagnes de contrôles ou études de zonage	Campagne Ctrl SDEA Année		Ctrl SDEA	45,0% Ctrl SDEA 2010-15	JU,U%	IND	Ctrl SDEA 2012	23,3% Ctrl SDEA 2014	ND	43,0% Ctrl SDEA 2014-15	Etude	ND	Ctrl SDEA 2014	3976

ANNEXE 4 : ACTIVITÉ DU TERRITOIRE NORD

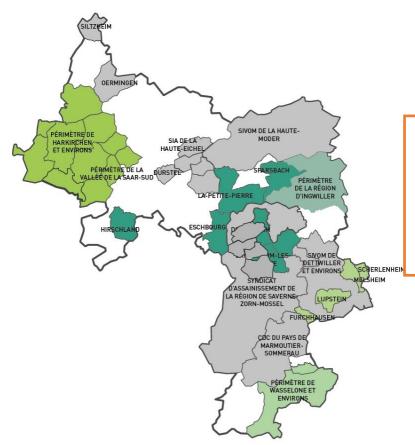


	Indicateurs ANC - Territoire Nord - Activit	é 2018		Commission Locale de Betschdorf	Commission Locale de Bischholtz - Mulhausen	Commission Locale de Drachenbronn-Birlenbach	Commission Locale de Gumbrechtshoffen	Commission Locale de Gundershoffen	Commission Locale de Herrlisheim	Commission Locale de la Lauter	Commission Locale de la Plaine de la Sauer et du Seltzbach	Commission Locale de l'UFFRIED	Commission Locale de Niederbronn-les-Bains	Commission Locale de Niederschaeffolsheim	Commission Locale Sauer- Pechelbronn	Commission Locale Schweighouse/Moder et Environs	Commission Locale de Seltz - Delta de la Sauer	Commission Locale de Uttenhoffen	Commission Locale de Wissembourg
tion	Eléments d'appréciation de l'indicateur D302	oui	non	Commi	Com	Com	Com	Com	Com	Comm	Commi Plaine Seltzba	Com	Com	Com	Commiss	Commis Schweig Environs	Com	Com	Com
Eléments obligatoires pour l'évaluation de la mise en œuvre du SPANC	Zonage d'assainissement approuvé par délibération et soumis à enquête publique	+20	0	20	0	20	0	0	0	0	0	20	0	20	20	0	0	0	0
oeuvre d	Application d'un règlement du service public d'assainissement non collectif approuvé par délibération	+20	0	20	20	20	20	20	20	20	20	20	20	20	20	20	20	20	20
s obligate	Mise en œuvre de la vérification de la conception et de l'exécution des installations réalisées ou réhabilitées	+30	0	30	30	30	30	30	30	30	30	30	30	30	30	30	30	30	30
Eléments de la	Mise en œuvre du diagnostic de bon fonctionnement et d'entretien des installations existantes	+30	0	30	30	30	30	30	30	30	30	30	30	30	30	30	30	30	30
ıls du	Existence d'un service capable d'assurer à la demande du propriétaire l'entretien des installations	+10	0	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10
Eléments facultatifs du SPANC	Existence d'un service capable d'assurer à la demande du propriétaire les travaux de réalisation et de réhabilitation des installations	+20	0	20	20	20	20	20	20	20	20	20	20	20	20	20	20	20	20
Eléments	Existence d'un service capable d'assurer le traitement des matières de vidange	+10	0	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10
	Total (maxi 140) = Indice de mise œuvre D302	1-	40	140	120	140	120	120	120	120	120	140	120	140	140	120	120	120	120
Sir	Estimation du nombre d'installations d'ANC	Instal	lations	19	ND	6	ND	15	ND	35	52	190	131	6	311	44	14	ND	30
icate	Evaluation du nombre d'habitants (D301.0)	Habi	itants	45	ND	14	ND	35	ND	80	120	450	205	14	470	100	30	ND	70
pi i	Taux de conformité des dispositifs ANC (P301.3)	Pource	entage	16%	ND	0,0%	ND	6,7%	ND	17,9%	14,0%	ND	5,0%	8,0%	6,0%	ND	14,0%	ND	10,0%
Autres indicateurs	Résultats issus des campagnes de contrôles ou études de zonage	Campagne Ctrl SDEA Année	Etude zonage	Ctrl SDEA 2010		Ctrl SDEA 2009		Ctrl SDEA 2011		Ctrl SDEA 2009-10	Ctrl SDEA 2009-10		Ctrl SDEA 2011	Ctrl SDEA 2005-06	Ctrl SDEA 2010-12		Ctrl SDEA 2009		Ctrl SDEA 2006

ANNEXE 4 : ACTIVITÉ DU TERRITOIRE NORD (SUITE)

	Indicateurs ANC - Territoire Nord - Activit	é 2018		Commission Locale d'Obermoder-Zutzendorf- Schillersdorf	mission Locale Argile et er	Commission Locale Val de Moder	mission Locale du re Ried	. Com de la Basse Zorn	EU de la Région de tz-ss-Forêts	SIVU Moder-Rothbach	d'Offwiller-Rothbach	S.E.A de la Région de Riedseltz	Commune de Dambach	Commune de Mertzwiller	Commune de Mietesheim	Commune de Schleithal	Commune de Surbourg	Commune de Windstein	Commune de Zinswiller	Moyenne du Territoire Nord
tion	Eléments d'appréciation de l'indicateur D302	oui	non	Com d'Ob Schi	Commiss Moder	Comm	Commiss Centre Ri	Com.	SICTEU (Soultz-ss	SIVL	S.A	S.E., Ried	Com	Com	Com	Com	Com	Com	Com	Moy
r l'évalua u SPANC	Zonage d'assainissement approuvé par délibération et soumis à enquête publique	+20	0	0	0	0	0	20	0	0	0	0	0	20	0	0	0	0	0	4
obligatoires pour l'évaluation mise en œuvre du SPANC	Application d'un règlement du service public d'assainissement non collectif approuvé par délibération	+20	0	20	20	20	20	20	20	20	20	20	20	20	20	20	20	20	20	20
	Mise en œuvre de la vérification de la conception et de l'exécution des installations réalisées ou réhabilitées	+30	0	30	30	30	30	30	30	30	30	30	30	30	30	30	30	30	30	30
Eléments de la	Mise en œuvre du diagnostic de bon fonctionnement et d'entretien des installations existantes	+30	0	30	30	30	30	30	30	30	30	30	30	30	30	30	30	30	30	30
ıfs du	Existence d'un service capable d'assurer à la demande du propriétaire l'entretien des installations	+10	0	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10
Eléments facultatifs SPANC	Existence d'un service capable d'assurer à la demande du propriétaire les travaux de réalisation et de réhabilitation des installations	+20	0	20	20	20	20	20	20	20	20	20	20	20	20	20	20	20	20	20
Elément	Existence d'un service capable d'assurer le traitement des matières de vidange	+10	0	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10
	Total (maxi 140) = Indice de mise œuvre D302	1-	40	120	120	120	120	140	120	120	120	120	120	140	120	120	120	120	120	124
																				Total
surs	Estimation du nombre d'installations d'ANC	Instal	lations	14	37	21	106	71	39	19	50	22	137	12	11	1	9	109	ND	1511
icate	Evaluation du nombre d'habitants (D301.0)	Habi	itants	30	105	50	245	165	75	45	95	50	250	30	25	3	20	175	ND	2995
bui s	Taux de conformité des dispositifs ANC (P301.3)	Pource	entage	27,0%	20,0%	ND	6,6%	28,0%	3,0%	12,0%	18,0%	10,0%	ND	0,0%	0,0%	ND	0,0%	10,6%	ND	10%
Autres indicateurs	Résultats issus des campagnes de contrôles ou études de zonage	Campagne Ctrl SDEA Année	Etude zonage	Ctrl SDEA 2009-10	Ctrl SDEA 2009-11	Ctrl SDEA 2009	Ctrl SDEA 2011	Ctrl SDEA 2009	Ctrl SDEA 2012	Ctrl SDEA 2009-10	Ctrl SDEA 2009-11	Ctrl SDEA 2011	Ctrl SDEA 2006	Ctrl SDEA 2011	Ctrl SDEA 2009		Ctrl SDEA 2011	Ctrl SDEA 2011		

ANNEXE 5 : ACTIVITÉ DU TERRITOIRE OUEST



Chiffres clés de l'ANC sur le territoire Ouest

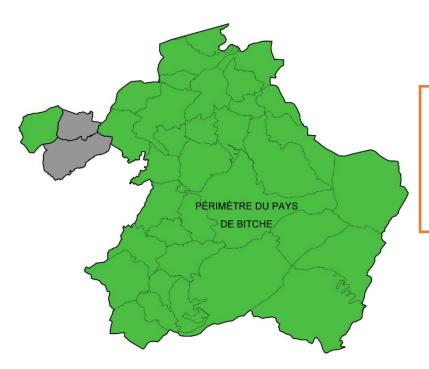
- 62 communes adhérentes
- 645 installations d'ANC
- 89 % de communes (périmètres intégrés) couvertes par un zonage d'assainissement
- 12 % = taux de conformité moyen du parc d'installations

	Indicateurs ANC - Territoire Ouest - Activit	té 2018		Commission Locale d'Altwiller	Commission Locale de Crastatt	Commission Locale de Dossenheim/Zinsel	Commission Locale de Ernolsheim-lès-Saverne	Commission Locale de Harskirchen et Environs	Commission Locale de Hinsingen	Commission Locale de Hirschland	Commission Locale de Keskastel	Commission Locale de La Petite Pierre	Commission Locale de La Région d'Ingwiller	Commission Locale de Neuwiller-les-Saverne	Moyenne du Territoire Ouest
tion	Eléments d'appréciation de l'indicateur D302	oui	non	Con d'Ali	Commis	Corr	Corr	Con	Con	Con	Con	Corr	Con	Con	Moyen Ouest
Eléments obligatoires pour l'évaluation de la mise en œuvre du SPANC	Zonage d'assainissement approuvé par délibération et soumis à enquête publique	+20	0	20	0	20	0	0	0	0	20	20	20	0	10
oires pou œuvre d	Application d'un règlement du service public d'assainissement non collectif approuvé par délibération	+20	0	20	20	20	20	20	20	20	20	20	20	20	20
s obligato n mise en	Mise en œuvre de la vérification de la conception et de l'exécution des installations réalisées ou réhabilitées	+30	0	30	30	30	30	30	30	30	30	30	30	30	30
Eléments de la	Mise en œuvre du diagnostic de bon fonctionnement et d'entretien des installations existantes	+30	0	30	30	30	30	30	30	30	30	30	30	30	30
fs du	Existence d'un service capable d'assurer à la demande du propriétaire l'entretien des installations	+10	0	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10
Eléments facultatifs du SPANC	Existence d'un service capable d'assurer à la demande du propriétaire les travaux de réalisation et de réhabilitation des installations	+20	0	20	20	20	20	20	20	20	20	20	20	20	20
Elément	Existence d'un service capable d'assurer le traitement des matières de vidange	+10	0	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10
	Total (maxi 140) = Indice de mise œuvre D302	14	40	140	120	140	120	120	120	120	140	140	140	120	130
શ	Estimation du nombre d'installations d'ANC	Install	ations	19	0	13	2	8	9	ND	14	20	97	35	Total 645
cateu	Evaluation du nombre d'habitants (D301.0)	Habi	tants	45	0	30	5	18	21	35	30	45	225	80	1489
indi	Taux de conformité des dispositifs ANC (P301.3)	Pource	entage	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND	15,0%	24,0%	ND	12%
Autres indicateurs	Résultats issus des campagnes de contrôles ou études de zonage	Campagne Ctrl SDEA Année	Etude zonage	Etude zonage		Etude zonage					Etude zonage	Ctrl SDEA 2013	Etude zonage		

ANNEXE 5 : ACTIVITÉ DU TERRITOIRE OUEST (SUITE)

	Indicateurs ANC - Territoire Ouest - Activit	é 2018	3	Commission Locale de Neuwiller-les-Saverne	Commission Locale de la vallée de la Sarre-Sud	Commission Locale de Sparsbach	Commission Locale de Wasselonne et Environs	Commission Locale de Eschbourg	ComCom du Pays de Marmoutier-Sommerau	SIVOM de Dettwiller et Enviorns	SA de la Région de Saverne- Zorn-Mossel	Commune de Burbach	Commune de Hattmatt	Commune de Oermingen	Moyenne du Territoire Ouest
tion	Eléments d'appréciation de l'indicateur D302	oui	non	Com	Comm	Com	Com	Com	Com	SIVC	SA d Zorn	Com	Com	Com	Moye
Eléments obligatoires pour l'évaluation de la mise en œuvre du SPANC	Zonage d'assainissement approuvé par délibération et soumis à enquête publique	+20	0	0	0	20	20	20	20	0	0	0	20	20	10
oires pou	Application d'un règlement du service public d'assainissement non collectif approuvé par délibération	+20	0	20	20	20	20	20	20	20	20	20	20	20	20
s obligato a mise en	Mise en œuvre de la vérification de la conception et de l'exécution des installations réalisées ou réhabilitées	+30	0	30	30	30	30	30	30	30	30	30	30	30	30
Eléments de la	Mise en œuvre du diagnostic de bon fonctionnement et d'entretien des installations existantes	+30	0	30	30	30	30	30	30	30	30	30	30	30	30
ifs du	Existence d'un service capable d'assurer à la demande du propriétaire l'entretien des installations	+10	0	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10
Eléments facultatifs SPANC	Existence d'un service capable d'assurer à la demande du propriétaire les travaux de réalisation et de réhabilitation des installations	+20	0	20	20	20	20	20	20	20	20	20	20	20	20
Elément	Existence d'un service capable d'assurer le traitement des matières de vidange	+10	0	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10
	Total (maxi 140) = Indice de mise œuvre D302	1	40	120	120	140	140	140	140	120	120	120	140	140	130
9	Estimation du nombre d'installations d'ANC	Instal	lations	35	89	44	46	20	22	43	145	15	2	2	Total 645
teur							-			_					
Autres indicateurs	Evaluation du nombre d'habitants (D301.0)		itants	80	205	80	106	35	50	100	335	35	5	5	1489
res ir	Taux de conformité des dispositifs ANC (P301.3)	Pource Campagne	entage	ND	6,0%	6,0% Ctrl	7,0% Ctrl	3,0% Ctrl	ND	23,8% Ctrl	16,4% Ctrl	20,0%	ND	ND	12%
Auti	Résultats issus des campagnes de contrôles ou études de zonage	Ctrl SDEA Année	Etude zonage		Etude zonage	SDEA 2017	SDEA 2014	SDEA 2010		SDEA	SDEA 2014-15	Etude zonage			

ANNEXE 6: ACTIVITÉ DU TERRITOIRE EST MOSELLAN



Chiffres clés de l'ANC sur le territoire Est Mosellan

- 43 communes adhérentes
- 1100 installations d'ANC
- 100 % de communes (périmètres intégrés) couvertes par un zonage d'assainissement
- 9 % = taux de conformité moyen du parc d'installations

ln	dicateurs ANC - Territoire Est Mosellan - Ac	tivité 2	018	Commission Locale du Pays de BITCHE	Moyenne du Territoire Ouest
ation	Eléments d'appréciation de l'indicateur D302	oui	non	Com de B	Moyen Ouest
ır l'évalua u SPANC	Zonage d'assainissement approuvé par délibération et soumis à enquête publique	+20	0	20	20
oires pou œuvre d	Application d'un règlement du service public d'assainissement non collectif approuvé par délibération	+20	0	20	20
Eléments obligatoires pour l'évaluation de la mise en œuvre du SPANC	Mise en œuvre de la vérification de la conception et de l'exécution des installations réalisées ou réhabilitées	+30	0	30	30
Eléments de la	Mise en œuvre du diagnostic de bon fonctionnement et d'entretien des installations existantes	+30	0	30	30
ts du	Existence d'un service capable d'assurer à la demande du propriétaire l'entretien des installations	+10	0	10	10
Eléments facultatifs du SPANC	Existence d'un service capable d'assurer à la demande du propriétaire les travaux de réalisation et de réhabilitation des installations	+20	0	20	20
Eléments	Existence d'un service capable d'assurer le traitement des matières de vidange	+10	0	10	10
	Total (maxi 140) = Indice de mise œuvre D302	14	10	140	140
	Estimation du nombre d'installations d'ANC	Inetall	ations	1100	Total 1100
Autres indicateurs				1100	1100
dica	Evaluation du nombre d'habitants (D301.0)	Habi	tants		
es in	Taux de conformité des dispositifs ANC (P301.3)	Pource	entage	9,0%	9%
Autn	Résultats issus des campagnes de contrôles ou études de zonage	Campagne Ctrl SDEA Année	Etude zonage		